

LISTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

MATIÈRES ACCEPTÉES

Les résidus alimentaires

- céréales, grains, pâtes, pain ;
- farine, sucre et autres produits alimentaires en poudre ;
- fruits et légumes cuisinés ou non ;
- gâteaux, sucreries, noix et écaillés ;
- coquilles d'œuf ;
- produits laitiers ;
- viandes, poissons, fruits de mer, coquilles et os ;
- filtres et résidus de café moulu ou de thé ;
- nourriture pour animaux.

Les résidus verts

- fleurs, plantes et terre de rempotage ;
- résidus de plate-bande, chaume, feuilles, rognures de gazon ;
- petites branches (maximum de 1 centimètre de diamètre et 60 cm de long) ;
- aiguilles de conifères ;
- brans de scie, copeaux, écorces, petites racines.

Les autres matières

- serviettes de table, papiers essuie-tout, papiers mouchoirs ;
- papiers et sacs de papier pour emballer les résidus alimentaires ;
- papiers et cartons souillés par des résidus alimentaires (assiettes de carton, boîtes de pizza, etc.) ;
- emballages sans broche de métal ;
- sable et terre ;
- bâtons de bois, cure-dents, bouchons de liège, cheveux, poils, plumes.

MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ tout ce qui est recyclable : papier et carton, contenant de plastique, verre et métal ;
- ✗ sacs de plastique réguliers, biodégradables ou oxibiodégradables ;
- ✗ résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, solvants, pesticides, engrais, essence, bois traité, peint ou teint, piles ;
- ✗ textiles ;
- ✗ matières composites, contenants de carton à l'extérieur et en aluminium

ou polyéthylène (PE) à l'intérieur ;

- ✘ carton ciré ;
- ✘ couches et serviettes sanitaires ;
- ✘ soie dentaire, cure-oreilles et chandelles ;
- ✘ litière et excréments;
- ✘ médicaments et déchets biomédicaux ;
- ✘ chandelles ;
- ✘ sacs d'aspirateur et leur contenu ;
- ✘ charpie de sècheuse et feuille d'assouplissant ;
- ✘ animaux morts, peau d'animaux, carcasses mortes,;
- ✘ résidus de construction, rénovation et démolition ;
- ✘ verre ;
- ✘ cendres non-refroidies et mégots de cigarette ;
- ✘ roche, pierre, pavé uni ;
- ✘ branches de plus d'un centimètre de diamètre et plus de 60 centimètres de long.